



Délibération
DAFU/ER-CP

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024

2024 – 59 ACQUISITION DES PARCELLES CONSTITUANT LE CHEMIN DU CHAMP BOUDEAU

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 24

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, DEREN Dominique, DEBORDE Sophie, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 8

AUDOUIN Caroline à CAMBON Véronique, ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MARTIN Didier, CARTIER Nicolas à BARON Thierry, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, DIETZ Pierre à CHABOREL Sabrina, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 3

BETIZEAU Florence, DELCROIX Charles, EHLINGER François

Secrétaire de séance : CHEMINADE Marie-Line

Date de la convocation : 28/03/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'alinéa 2 de l'article L. 141-3,

Considérant la demande de cession à la ville des parcelles listées ci-dessous formant le chemin du Champ Boudeau (plans joints en annexes 1 à 5 et 7 à 9) par les différents propriétaires (liste jointe en annexe 6) :



Références cadastrales	Surface en m ²	Adresse
CY n°405	70	1 chemin du Champ Boudeau
CY n°413	35	3 chemin du Champ Boudeau
CY n°417	48	5 chemin du Champ Boudeau
CY n°411	47	7 chemin du Champ Boudeau
CY n°407	43	7 B chemin du Champ Boudeau
CY n°415	18	Chemin du Champ Boudeau
CY n°409	100	9 chemin du Champ Boudeau
CY n°429	55	11 chemin du Champ Boudeau
CY n°431	73	13 chemin du Champ Boudeau
CY n°433	50	15 chemin du Champ Boudeau
CY n°435	157	17 chemin du Champ Boudeau
CY n°437 (indivision)	21	19 chemin du Champ Boudeau
CY n°425	47	21 chemin du Champ Boudeau
CY n°423	52	23 chemin du Champ Boudeau
CY n°421	69	25 chemin du Champ Boudeau
CY n°427	63	36 rue de l'Epineuil
CY n°419	54	38 rue de l'Epineuil
Surface totale en m ²	1 002	

Considérant que ce chemin présente un intérêt en matière de maillage du territoire communal,

Considérant les courriers des différents propriétaires acceptant la cession à la ville de Saintes des parcelles listées ci-dessus à l'euro symbolique par propriétaire soit un montant total de 17 €, la parcelle cadastrée section CY n°437 étant la propriété indivise de 2 familles,

Considérant qu'après son classement, son usage sera identique et qu'il n'est pas nécessaire d'organiser une enquête publique pour procéder à son classement,

Considérant que l'acquisition envisagée n'excède pas le montant de 180 000 € et qu'à cet effet l'avis du service des domaines n'est pas requis,

Considérant que ces accords doivent être concrétisés par actes notariés,

Considérant que les crédits afférents sont inscrits sur le budget 2024, chapitre 21 – fonction 510 – article 2112 – Autorisation de Programme 22URBAFONC – service TFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 mars 2024,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'acquisition des parcelles listées dans le tableau ci-dessus formant le chemin du Champ Boudeau à l'euro symbolique par propriétaire, ou toute personne physique ou moral s'y substituant, soit un montant de 17 €,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais sont à la charge de la Commune,
- Sur le classement dans le domaine public de la voirie communale des parcelles listées dans le tableau ci-dessus formant le chemin du Champ Boudeau à compter de la signature des actes de transfert de propriété.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Marie-Line CHEMINADE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

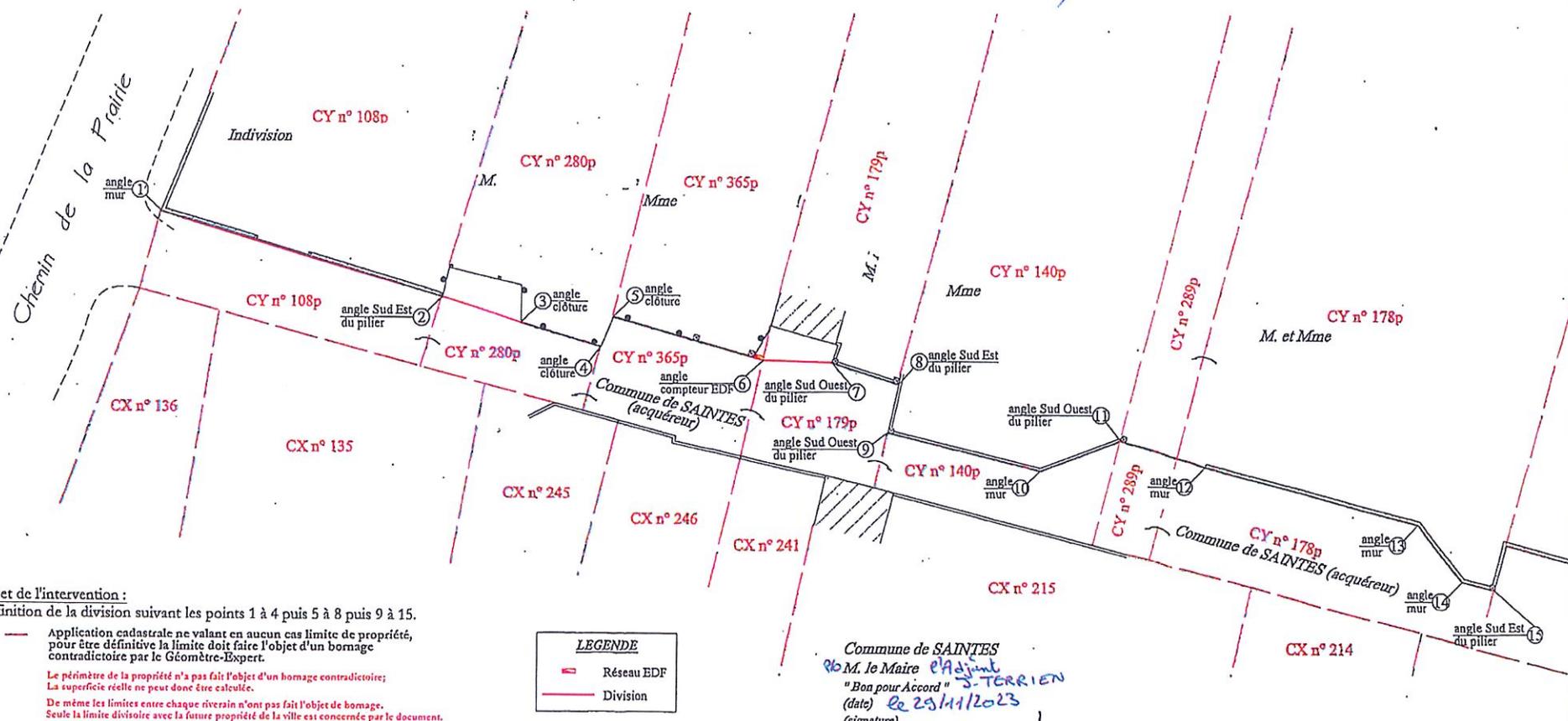
Département de la Charente-Maritime

Commune de : SAINTES Propriétés Privées Diverses

Sise : "Chemin du Champ Boudeau"
Cadastre : Section CY n° 108, 140, 178, 179, 280, 289 et 365

PLAN DE DIVISION

ECHELLE : 1/250



Objet de l'intervention :

Définition de la division suivant les points 1 à 4 puis 5 à 8 puis 9 à 15.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire; La superficie réelle ne peut donc être calculée.

De même les limites entre chaque riverain n'ont pas fait l'objet de bornage. Seule la limite divisoire avec la future propriété de la ville est concernée par le document.

LEGENDE	
	Réseau EDF
	Division

Commune de SAINTES
 M. le Maire Adjoint
 "Bon pour Accord" S. TERRIEN
 (date) le 29/11/2023
 (signature)
Bon pour accord

SYNERGÉO
 Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Nicolas ROGER - Géomètres-Experts
 Sandrine BAULAND - Urbaniste - Steven HUMBERT - Géomètre-Expert salarié
 76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES
 Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21
 email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A23148/231028
 Réf : A23148_PlanDiv.dwg
 Date 14/09/2023



Echelle graphique :
 0 5 10m
 Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 017-211704150-20240404-2024_59A-DE

GEOMETRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

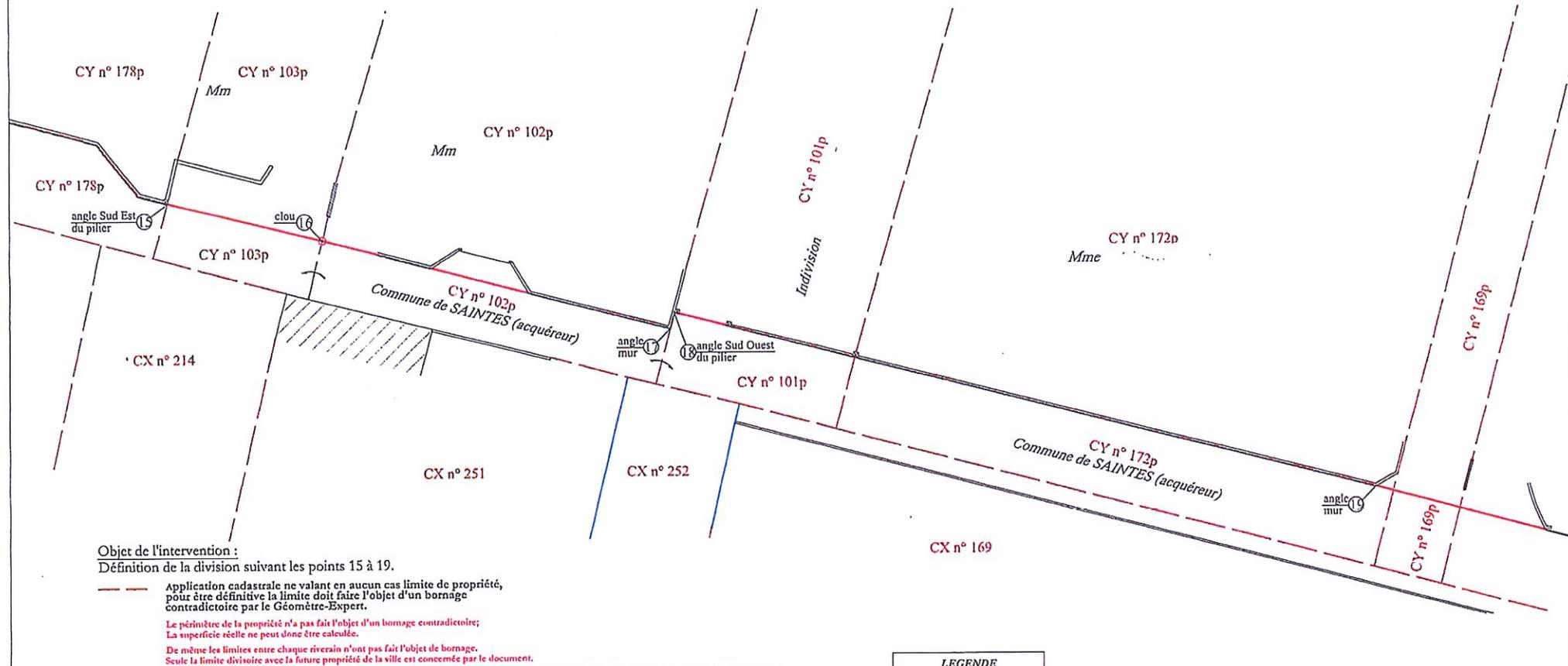
Département de la Charente-Maritime

Commune de : SAINTES
Propriétés Privées Diverses

Sise : "Chemin du Champ Boudeau"
Cadastre : Section CY n° 101, 102, 103 et 172

PROJET DE DIVISION

ECHELLE : 1/250



Objet de l'intervention :

Définition de la division suivant les points 15 à 19.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété,
pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage
contradictoire par le Géomètre-Expert.

Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire;
La superficie réelle ne peut donc être calculée.

De même les limites entre chaque riverain n'ont pas fait l'objet de bornage.
Seule la limite divisoire avec la future propriété de la ville est concernée par le document.

SYNERGÉO

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Nicolas ROGER - Géomètres-Experts
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Steven HUMBERT - Géomètre-Expert salarié

76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A23148/231028
Réf : A23148_PlanDiv.dwg
Date 14/09/2023



LEGENDE

- Clou
- Division projetée

Echelle graphique :



Format d'édition : A3



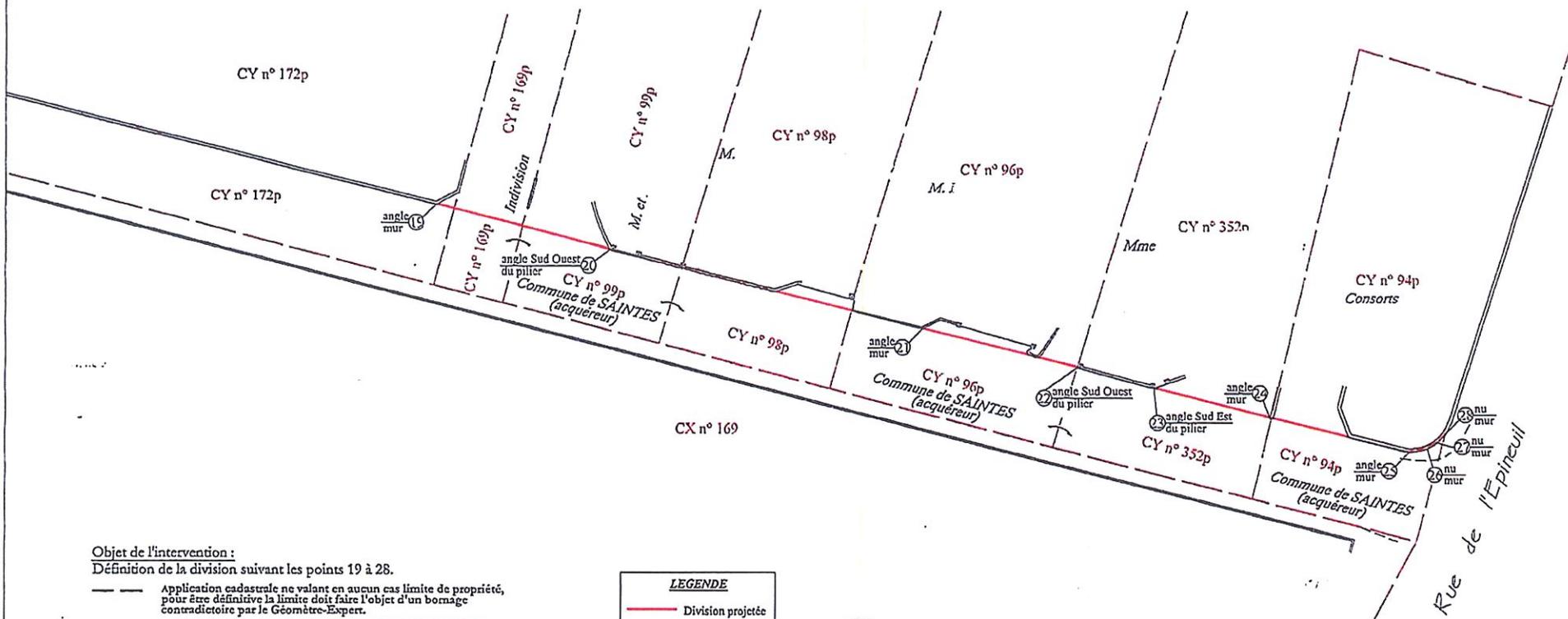
Département de la Charente-Maritime

Commune de : SAINTES
Propriétés Privées Diverses

Sise : "Chemin du Champ Boudeau"
Cadastré : Section CY n° 94, 96, 98, 99, 169 et 352

PROJET DE DIVISION

ECHELLE : 1/250



Objet de l'intervention :
Définition de la division suivant les points 19 à 28.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété,
pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage
contradictoire par le Géomètre-Expert.

Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire;
La superficie réelle ne peut donc être calculée.
De même les limites entre chaque riverain n'ont pas fait l'objet de bornage.
Seule la limite divisoire avec la future propriété de la ville est concernée par le document.

LEGENDE
— Division projetée

SYNERGÉO

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Nicolas ROGER - Géomètres-Experts
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Steven HUMBERT - Géomètre-Expert salarié

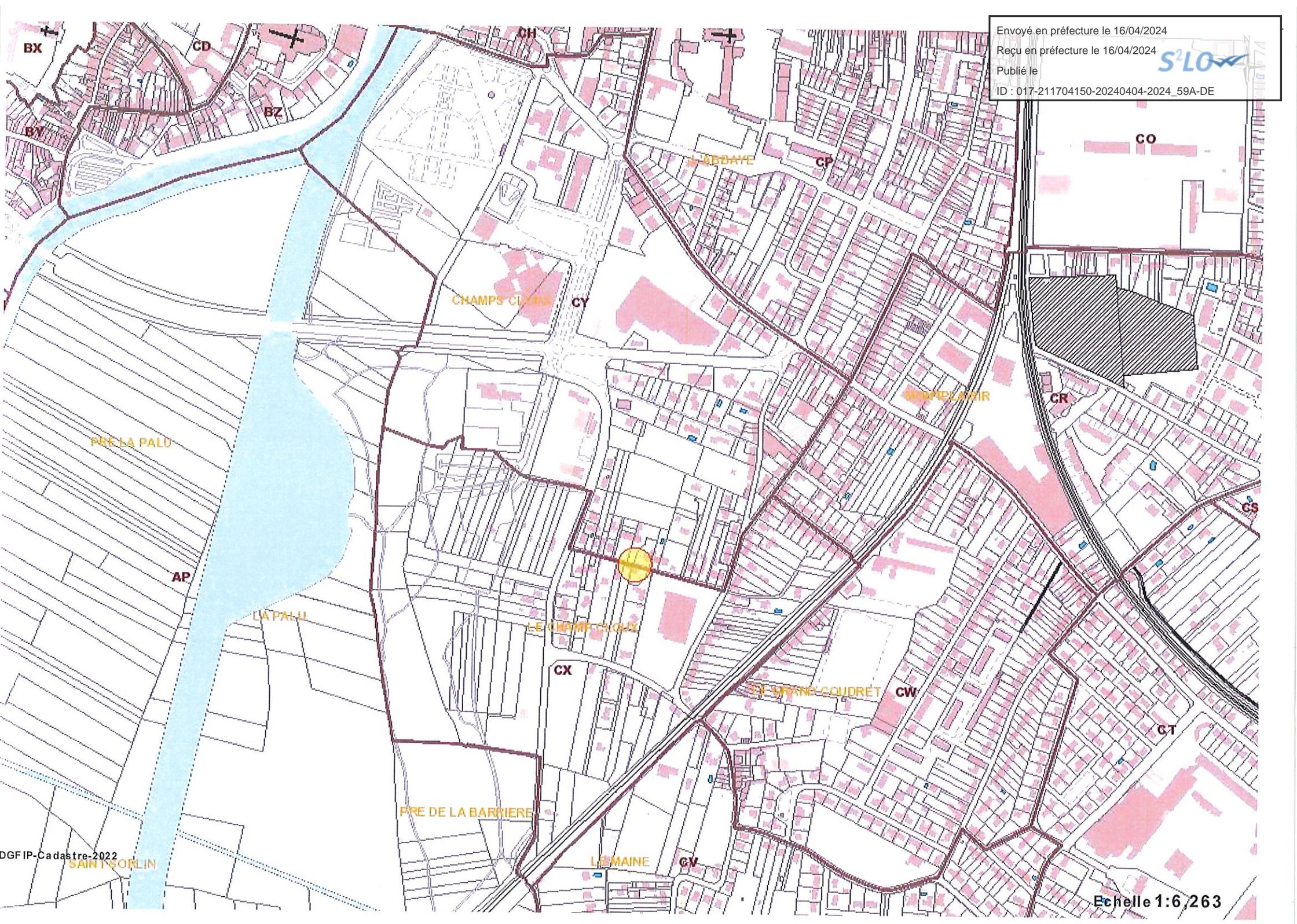
76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A23148/231028
Réf : A23148_PlanDiv.dwg
Date 14/09/2023



Echelle graphique :
0 5 10m
Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240404-2024_59A-DE



LISTE DES PROPRIETAIRES DES PARCELLES FORMANT LE CHEMIN DU CHAMP BOUDEAU
ANNEXE 6

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 017-211704150-20240404-2024_59A-DE

Parcelle	Adresse parcelle	Nom / Prénom	Adresse propriétaire	Code postal	Ville	Montant
CY 405	1 chemin du Champ Boudeau	M et Mme Leycuras Alexandre	1 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 413	3 chemin de Champ Boudeau	Destremau Serge	17 chemin de la Prairie	17100	Saintes	1 €
CY 417	5 chemin du Champ Boudeau	Haistre Chantal	App 101, résidence Montmartre, 65 rue Font de Cherves	17200	Royan	1 €
CY 411	7 chemin du Champ Boudeau	Maisonneuve Serge	7 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 407	7B chemin du Champ Boudeau	Ferrand Simone	7B chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 409 et 415	Chemin du Champ Boudeau	Vauville Georges et Farrier Rose ép Vauville	9 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 429	11 chemin du Champ Boudeau	Eliot Delphine	11 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 431	13 chemin du Champ Boudeau	Terrière Marie	13 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 433	15 chemin du Champ Boudeau	Diakhite Mamadou et Trotignon Delphine	15 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 435	17 chemin du Champ Boudeau	Coignet Yvonne	17 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 437	19 chemin du Champ Boudeau	Carray Patrick et Lavaud Pascale	19b chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 437	19B chemin du Champ Boudeau	Coquet Albert et Dubreuil Raymonde ép Coquet	19b chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 425	21 chemin du Champ Boudeau	Laffargue Jean-Marie et Quentin Sylvie ép Laffargue	21 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 423	23 chemin du Champ Boudeau	Saintpierre Laurent	23 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
CY 421	25 chemin du Champ Boudeau	Leroux Michel	12 rue des Ormeaux	17730	Port-des-Barques	1 €
CY 427	27 chemin du Champ Boudeau	Monique Laffargue	27 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	1 €
		Pascal Laffargue	4 allée du Four	17600	Angoulins	
		Sylvie Laffargue	30bis rue de l'Epineuil	17100	Saintes	
		Jean-Marie Laffargue	21 chemin du Champ Boudeau	17100	Saintes	
CY 419	38 rue de l'Epineuil	Rey Anne-Marie	EHPAD le clos des fontaines, 2bis rue du 14 juillet	17300	Rochefort	1 €
		Dubost-Perret Sylvie	9 bis rue Jean Baudin	17300	Rochefort	

Montant total

17 €



Commune :
SAINTES (415)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : CY
Feuille(s) : 000 CY 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 22/03/2024
Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5528 H
Document vérifié et numéroté le 22/03/2024
APTGC de Saintes
Par JAN MAHAMAD Vivien
Géomètre Cadastre
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-voies (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
....., le

D'après le document d'arpentage
dressé
Par M MARCHYLLIE (2)
Réf. : 23148
Le 21/11/2023

Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
26 av De Féilly
Réception sur RDV
17020 La Rochelle cedex 1
Téléphone : 05 46 30 68 04
ptgc.170.la-rochelle@dglp.finances.gouv.fr

(1) Rayer la mention inutile. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan dressé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Outil de la profession agréé (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est étranger au propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié du fait de la propriété, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte public



Commune : SAINTES (415)

N° d'ordre du document d'arpentage : 5530 L
Document vérifié et numéroté le 25/03/2024
A PTGC Saintes
Par Maryse RODRIGUEZ
Géomètre Principale
Signé

Cachet du service d'origine :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale
26 ave De Fétilly
Réception sur RDV
17020 La Rochelle cedex 1
Téléphone : 05 46 30 68 04
ptgc.170.la-rochelle@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A , le

Section : CY
Feuille(s) : 000 CY 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 25/03/2024
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé
Par M MARCHYLLIE (2)
Réf. : A23148
Le 21/11/2023

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par volo de mizo à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification des énonciations de l'acte public



Commune :
SAINTES (415)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5529 D
Document vérifié et numéroté le 22/03/2024
APTGC de Saintes
Par JAN MAHAMAD Vivlen
Géomètre Cadastreur
Signé

Pôle Topographique et de Gestion Cadastreale
26 ave De Féilly
Réception sur RDV

17020 La Rochelle cadex 1
Téléphone : 05 46 30 68 04

plgc.170.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 22/03/2024
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par M MARCHYLLIE (2)

Réf. : 23148
Lo 21/11/2023

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les Indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A , le

(1) Raport les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'un état de place (terrain d'après de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la profession (géomètre expert, le géomètre ou technicien relevé du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités de signataires s'il s'agit d'un acte de propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de faillite ou syndic, etc...)

